

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/11/2024 - 38982 - 2010 B 01651 - 522 189 356 - A.B.S.V. CONSEILS

certifié conforme à l'original



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Identification

M LARI LAURENT

53 TER RN 96

13112 LA DESTROUSSE

FRANCE

N° d'adhérent : 20132030018383

Pour le compte de :

SARL A.B.S.V. CONSEILS

522 189 356

4 RUE DE LA REPUBLIQUE

13124 PEYPIN

Période déclarée : 2018

Date limite de dépôt : 18/05/2019

Déclaration

Formulaire 2065 (applicable à compter du 31/12/2018) p. 2

Annexe 2033A (applicable à compter du 31/12/2017) p. 3

Annexe 2033B (applicable à compter du 31/12/2018) p. 4

Annexe 2033D (applicable à compter du 31/12/2018) p. 5

Annexe 2033E (applicable à compter du 31/12/2018) p. 6

Annexe 2033F (applicable à compter du 31/12/2017) p. 7

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - Adresse du siège social

Numéro, type et nom de voie **4 rue de la REPUBLIQUE**
Code postal **13124** Ville **PEYPIN**
Pays **FRANCE**

B - ACTIVITÉS

Activités exercées

ACTIVITES DES AGDENTS ET COURTIER D'ASSURANCES

C - RECAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	1 863	Bénéfice imposable à 28%	Déficit (report du 2033-B)	0
--	--------------	--------------------------	----------------------------	----------

AUTRES INFORMATIONS

1 - Coordonnées du comptable

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou indépendant (I) **I**
Forme juridique ou titre **SARLU** Nom et prénom ou dénomination **2 L GESTIONS**
Numéro, type et nom de voie **6 RUE DU 14 JUILLET 1789**
Code postal **13720** Ville **LA BOUILLADISSE**
Pays **FRANCE** N° téléphone

Bilan simplifié

A - ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres			0
Immobilisations corporelles			0
Immobilisations financières (1)			0
TOTAL I (5)	0	0	0
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés	229		229
Créances autres (3)	6 554		6 554
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	4 113		4 113
Charges constatées d'avance			0
TOTAL II	10 896	0	10 896
TOTAL GENERAL (I + II)	10 896	0	10 896

B - PASSIF	NET EXERCICE CLOS EN N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	-3 600
Report à nouveau	-10
Résultat de l'exercice	1 181
TOTAL I	-2 429
3 - Dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	2 140
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	10 565
TOTAL III	13 305
TOTAL GENERAL (I + II + III)	10 896

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE					
Produits d'exploitation				Exercice N	
Production vendue		Services	dont export et livraisons intracommunautaires	27 213	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				27 213	
Charges d'exploitation					
Autres charges externes				24 953	
Impôts, taxes et versements assimilés				397	
			dont TP/CFE, CVAE	397	
Total des charges d'exploitation (II)				25 350	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				1 863	
Produits et charges divers		Charges exceptionnelles (VI)		62	
				Impôts sur les bénéfices (VII)	620
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				1 181	
B - RÉSULTAT FISCAL					
			Bénéfice	Déficit	
			1 181	0	
Réintégrations de l'exercice					
Impôts et taxes non déductibles				620	
Réintégrations diverses				62	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice	Déficit	
			1 863	0	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice	Déficit	
			1 863	0	

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires - Déficits reportables - Divers

IV - DIVERS

Montant de la TVA collectée	0
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	0

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	27 213
TOTAL 1	27 213

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	23 153
TOTAL 3	23 153

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	4 060
--	--------------

Composition du capital social

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	36
---	---	--	----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MME							
	Nom et prénom	CAPET SANDRINE			Nom marital				
	Nombre de parts ou d'actions		9	Pourcentage de détention		25,00%			
	Date de naissance	23/06/1968			Pays de naissance	FRANCE			
	Code postal de naissance	75			Commune de naissance	PARIS			
	Numéro, type et nom de voie	316 AVENUE PASTEUR							
	Code postal	33200			Ville	BORDEAUX			
	Pays	FRANCE							
2	Titre	M							
	Nom et prénom	DENIAUD JEROME			Nom marital				
	Nombre de parts ou d'actions		9	Pourcentage de détention		25,00%			
	Date de naissance	19/06/1974			Pays de naissance	FRANCE			
	Code postal de naissance	13			Commune de naissance	MARSEILLE			
	Numéro, type et nom de voie	595 CHEMIN DES SOLLANS							
	Code postal	13400			Ville	AUBAGNE			
	Pays	FRANCE							
3	Titre	M							
	Nom et prénom	DENIAUD JULIEN			Nom marital				
	Nombre de parts ou d'actions		9	Pourcentage de détention		25,00%			
	Date de naissance	18/05/1975			Pays de naissance	FRANCE			
	Code postal de naissance	13			Commune de naissance	MARSEILLE			
	Numéro, type et nom de voie	4 RUE DE LA REPUBLIQUE							
	Code postal	13124			Ville	PEYPIN			
	Pays	FRANCE							
4	Titre	M							
	Nom et prénom	DENIAUD DANIEL			Nom marital				
	Nombre de parts ou d'actions		9	Pourcentage de détention		25,00%			
	Date de naissance	05/08/1947			Pays de naissance	FRANCE			
	Code postal de naissance	94			Commune de naissance	BRY SUR MARNE			
	Numéro, type et nom de voie	4 RUE DE LA REPUBLIQUE							
	Code postal	13124			Ville	PEYPIN			
	Pays	FRANCE							

A.B.S.V CONSEILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 600 euros
Siège social : 4 rue de la République
13124 PEYPIN
RCS MARSEILLE
SIRET 522 189 356 00010

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2019
RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le **31/12/2018**, des résultats de cette activité et des perspectives et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CS DS DS

D - D

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le **31/12/2018** :

- Le total des produits d'exploitation hors taxes s'est élevé à 27 213 euros contre 21 869 euros pour l'exercice précédent
- Le montant des autres achats et charges externes de l'exercice se sont élevées à 24 953 euros contre 21 480 euros pour l'exercice précédent
- Le montant des impôts et taxe de l'exercice se sont élevées à 397 euros contre 399 euros pour l'exercice précédent
- Le montant des Charges exceptionnelles de l'exercice se sont élevées à 62 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent
- Le montant de l'impôts sur les bénéfices de l'exercice se sont élevées à 620 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent
- Le résultat d'exploitation ressort à **1 863 euros**.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat fiscal après imputation des résultats de l'exercice ressort à **1 863 euros**

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2018** que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Origine

Résultat de l'exercice

1 863 euros

Au report à nouveau

1 863 euros

A la Réserve légale

0 euros

Dividendes :

0 euros

CS

DS

DS

DD

Report à nouveau	0 euros	
Solde au report à nouveau	0 euros	
Totaux	1 863 euros	1 863 euros

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

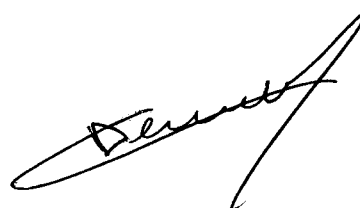
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait a PEYPIN , le 15 Juin 2019

LA GERANCE



C S D S D S D D

A.B.S.V CONSEILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 600 euros
Siège social : 4 rue de la République
13124 PEYPIN
RCS MARSEILLE
SIRET 522 189 356 00010

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le trente juin, à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame CAPET Sandrine, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts
- Monsieur DENIAUD Daniel, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts
- Monsieur DENIAUD Jérôme, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts
- Monsieur DENIAUD Julien, propriétaire de neufs parts
ci.....9 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social.

Monsieur DENIAUD Daniel préside la séance.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2018** ; le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce ;

CS

DJ

DJ

JD

- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2018**, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2018**, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos **31/12/2018** lesquels font apparaître un résultat de l'exercice bénéficiaire de **1 181 euros**

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C S D D D J D J

DEUXIÈME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **1 181 euros** de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	1 181 euros
------------------------	--------------------

Report à nouveau :

Au report à nouveau	1 181 euros
A la Réserve légale	0.00 euros
Distribution	0,00 euros
Solde au report à nouveau	0.00 euros

Totaux	1 181 euros	1 181 euros
---------------	--------------------	--------------------

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, soumise au vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

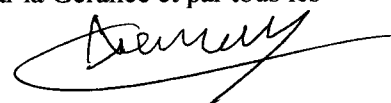
QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et par tous les associés présents.



CS DD DJ DJ

SARLU 2 L GESTION MANAGEMENT

66 QUARTIER RATON

13390 AURIOL

laurentlari@hotmail.fr

06 50 71 78 65

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

DE MARSEILLE

2 RUE EMILE POLLAK

13291 MARSEILLES CEDEX 06

AURIOL, le 25 octobre 2024

Objet : Dépôt des comptes annuels clôture le 31/12/2018 - Entreprise ABSV CONSEIL

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier de réclamation de pièces ou renseignement manquant du 09 octobre 2024, je vous transmets le dossier révisé selon vos demandes de pièces ou renseignement suivant.

A savoir :

- Le compte de résultat de l'exercice est page 4 ANNEXE 2033B
- La mention certifiée conforme à l'original et signé en page 1
- La signature sur le Procès-Verbal est en bas à droite de la page 3.

Nous vous joignons un cheque de banque de 44.50 euros et 1 cheque de 2.60 euros pour les frais de demande.

Sachez que je me tiens à votre disposition pour toutes questions ou renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

